



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/96/41
27 April 2025

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-seizième réunion
Montréal, 26-30 mai 2025
Point 9(c) de l'ordre du jour provisoire¹

PROPOSITION DE PROJET : HONDURAS (LE)

Ce document contient les observations et la recommandation du Secrétariat concernant la proposition de projet suivante :

Élimination

- | | | |
|--|---------------|---------------------|
| • Plan de gestion de l'élimination des HCFC
(phase II, troisième tranche) | ONUDI et PNUE | Approbation globale |
|--|---------------|---------------------|

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/96/1

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Honduras (la)

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION D'APPROBATION	MESURE DE RÉGLEMENTATION
Plan d'élimination des HCFC (stage II)	ONUDI (principale), PNUE	86 ^e	Élimination de 100% d'ici 2030

(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C, Groupe I)	Année : 2023	6,16 tonnes PAO
--	--------------	-----------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)							Année : 2024		
Produits chimiques	Aérosol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en labo	Consommation sectorielle totale
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22					6,16				6,16

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009-2010 :	19,90	Point de départ des réductions globales durables:	20,70
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT			
Déjà approuvée :	20,70	Restante :	0,00

(V) PLAN D'ACTIVITÉS ENDOSSÉ		2025	2026	2027	Total
ONUDI	Élimination des SAO (tonnes PAO)	2,71	0,00	1,43	4,14
	Financement (\$US)	319 395	0	167 990	487 385
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,33	0,00	0,39	0,72
	Financement (\$US)	41 245	0	48 590	89 835

((VI) DONNÉES DU PROJET			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028-2029	2030	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal (tonnes PAO)			12,94	12,94	12,94	12,94	12,94	6,47	6,47	6,47	6,47	0,00	s.o.
Consommation maximale autorisée (tonnes PAO)			12,94	12,94	9,91	9,91	9,91	6,47	6,47	6,47	2,70	0,00	s.o.
Financement convenu en principe (\$US)	ONUDI	Coûts du projet	197 000	0	0	244 500	0	298 500	0	157 000	0	177 500	1 074 500
		Coûts d'appui	13 790	0	0	17 115	0	20 895	0	10 990	0	12 425	75 215
	PNUE	Coûts du projet	26 500	0	0	76 500	0	36 500	0	43 000	0	33 000	215 500
		Coûts d'appui	3 445	0	0	9 945	0	4 745	0	5 590	0	4 290	28 015
Financement approuvé par ExCom (\$US)			Coûts du projet	223 500	0	0	321 000	0	0	0	0	0	544 500
			Coûts d'appui	17 235	0	0	27 060	0	0	0	0	0	44 295
Financement total recommandé pour approbation à cette réunion (\$US)			Coûts du projet					335 000					335 000
			Coûts d'appui					25 640					25 640

Recommandation du Secrétariat :	Approbation globale
---------------------------------	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du Gouvernement du Honduras, l'ONUDI, en sa qualité d'agence principale d'exécution, a soumis une demande de financement pour la troisième tranche de la phase II du plan d'élimination des HCFC (PGEH) pour un coût total de 360 640 \$US, dont 298 500 \$US pour l'ONUDI et 36 500 \$US pour le PNUE, plus les coûts d'appui d'agence de 20 895 \$US et de 4 745 \$US respectivement². La demande comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche et le plan de mise en œuvre de la tranche pour la période 2025-2027.

Rapport sur la consommation de HCFC

2. Le gouvernement du Honduras a déclaré une consommation de 6,16 tonnes PAO de HCFC en 2023, soit 69,0 % de moins que le niveau de référence de HCFC du pays aux fins de conformité. Les données relatives à l'article 7 et au programme de pays (PP) pour 2024 n'ont pas encore été communiquées. La consommation de HCFC pour la période 2020-2023 est indiquée dans le Tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC au Honduras (données de l'article 7 pour 2020-2023)

HCFC-22	2020	2021	2022	2023	Référence*
Tonnes métriques (tm)	134,46	61,21	61,21	111,92	327,40
Tonnes PAO	7,40	3,37	3,37	6,16	19,90

* Le niveau de référence comprend 18 tonnes PAO de HCFC-22 et 1,90 tonne PAO de HCFC-141b.

3. Toutes les importations de HCFC-22 sont destinées à l'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation. La consommation a globalement diminué grâce aux activités du PGEH ; une forte baisse a été enregistrée en 2021 et 2022 en raison de l'impact de la pandémie de COVID-19, suivie d'une augmentation en 2023 avec la reprise de l'activité économique et la levée des restrictions liées à la pandémie. Les importations de HCFC-141b pur et contenu dans des polyols prémélangés sont interdites depuis janvier 2017.

Rapport sur la mise en œuvre du programme de pays

4. Le gouvernement du Honduras a communiqué des données sur la consommation dans le secteur des HCFC dans le rapport sur la mise en œuvre du PP pour 2023 qui sont conformes aux données communiquées au titre de l'article 7 du Protocole de Montréal.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC

Cadre juridique

5. Le gouvernement du Honduras a ratifié l'amendement de Kigali au Protocole de Montréal le 29 janvier 2019. Le règlement général sur l'utilisation des SAO (accord exécutif 006-2012) rend obligatoire l'obtention de licences d'importation et d'exportation pour les substances réglementées par le Protocole de Montréal, y compris les HFC, et l'établissement de rapports sur les importations et les ventes de HCFC, de HFC et de leurs produits de remplacement.

6. Au titre de la deuxième tranche, afin de renforcer le cadre réglementaire, le règlement général sur l'utilisation des SAO a été révisé et mis à jour par l'Unité nationale de l'ozone (UNO) par le biais de la circulaire officielle UTOH 001 2024, qui décrit les restrictions à l'importation des équipements de réfrigération et de climatisation usagés utilisant du HCFC-22. Des règlements ont été élaborés pour renforcer le processus d'élimination définitive des équipements de réfrigération et de climatisation et des

² Selon la lettre du 28 février 2025 adressée à l'ONUDI par le Ministère des ressources naturelles et de l'environnement du Honduras.

substances; des directives ont été élaborées et mises en œuvre pour la manipulation et l'élimination appropriées des huiles usagées, des mousses utilisant des HCFC et des réfrigérants provenant des équipements de réfrigération et de climatisation; et des discussions ont eu lieu sur l'élaboration de directives pour la récupération et l'élimination des mousses à base de cyclopentane et de HCFC ainsi que des réfrigérants contenant des CFC, des HCFC et des HFC. Des discussions avec les parties prenantes ont également eu lieu pour examiner le programme de certification des techniciens, la création d'un centre de collecte des réfrigérants et l'application des réglementations relatives à la gestion des réfrigérants.

7. Afin de renforcer les capacités nationales en matière de contrôle douanier et commercial, un atelier a été organisé pour former 24 agents des douanes (dont 12 femmes) au classement tarifaire des substances réglementées par le Protocole de Montréal et aux systèmes de laboratoire et de gestion des risques, ainsi qu'un atelier pour former 28 agents des douanes (dont 13 femmes) à la réglementation régissant le contrôle des substances et des équipements de réfrigération et de climatisation au titre du Protocole de Montréal et de l'Amendement de Kigali et quatre sessions de formation ont été organisées pour former 166 agents des douanes et des forces de l'ordre, courtiers et importateurs (dont 55 femmes) au contrôle des importations de SAO. Au moins deux réunions par an ont continué à être organisées avec l'administration douanière afin de renforcer les processus de l'UNO dans le cadre du Protocole de Montréal, et des inspections ont eu lieu chez les importateurs et les principales agences douanières.

Secteur de l'entretien des équipements de réfrigération

8. Les activités suivantes ont été mises en œuvre dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération au titre de la deuxième tranche :

- a) *Développement des capacités par la formation et la certification des techniciens* : Organisation de deux ateliers pour former 20 formateurs et 40 techniciens de R&C (dont six femmes) aux bonnes pratiques d'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation et à la manipulation sûre des réfrigérants inflammables, et deux représentants de l'UNO ont assisté à une conférence pour participer à des discussions sur l'efficacité énergétique, les réfrigérants de substitution à faible impact et la mise en œuvre de l'amendement de Kigali. Les progrès réalisés dans le cadre du programme de certification et de la norme de compétence professionnelle comprennent l'élaboration d'un programme de formation standardisé de 32 heures sur les bonnes pratiques de réfrigération et les technologies à faible potentiel de réchauffement de la planète (PRP), dont l'achèvement est obligatoire avant de procéder à l'évaluation des compétences professionnelles ; l'élaboration de la norme hondurienne de compétence professionnelle sur les bonnes pratiques en matière de réfrigération et de climatisation, qui a été approuvée par l'Institut national de formation professionnelle (INFOP) comme base pour l'évaluation des techniciens de R&C dans le cadre de la certification nationale ; et la promotion du programme par le biais de réunions avec l'association de R&C ;
- b) *Adoption de codes de sécurité et de procédures techniques pour les réfrigérants inflammables et à faible PRP* : Deux ateliers ont été organisés pour former 114 techniciens de R&C supplémentaires (dont 24 femmes) à la manipulation sûre des réfrigérants inflammables et aux bonnes pratiques d'entretien des équipements utilisant des hydrocarbures (HC). d'autres formations sont prévues en 2025 pour former au moins 36 techniciens ; les laboratoires de formation en R&C de 10 instituts professionnels et écoles techniques ont été modernisés avec des kits d'outils pour la manipulation sûre des réfrigérants HC³ ; et un centre de formation spécialisé dans les HC a été créé au sein de l'INFOP avec la fourniture d'un kit d'outils supplémentaire (deux au total) et de deux congélateurs commerciaux à base de HC, ainsi que la mise à jour des mesures de sécurité de l'installation, qui devrait être opérationnelle en 2025 ;

³ Each kit contained an electronic scale, digital vacuum gauge, vacuum pump, ammeter clamp, thermometer, pressure gauges, and personal protection equipment.

- c) *Amélioration du réseau de récupération, de recyclage et de régénération des réfrigérants (RRR)* : Un atelier a été organisé dans une école d'ingénieurs à l'intention de 40 techniciens de R&C (dont cinq femmes) afin de leur montrer comment récupérer les réfrigérants à l'aide d'équipements spécialisés. sept réunions de sensibilisation ont été organisées pour promouvoir les pratiques de RRR et examiner les défis opérationnels liés à la récupération et les modèles durables pour les centres du réseau RRR; des réunions annuelles de suivi de la mise en œuvre des activités ont été organisées avec un total de 50 participants, dont l'association de R&C et les parties prenantes concernées; une entreprise de gestion des déchets a été certifiée pour superviser la réception et le traitement des réfrigérants résiduels et des équipements de réfrigération et de climatisation, et gèrera également les déchets des grandes entreprises; et un modèle commercial a été élaboré pour soutenir la viabilité à long terme du réseau de RRR ;
- d) *Assistance technique aux utilisateurs finaux des systèmes R&C* : Un projet pilote « zéro fuite » a été entrepris chez un important utilisateur de réfrigérants⁴. Il comprenait une évaluation des équipements de réfrigération et de climatisation et de l'utilisation des réfrigérants, l'établissement d'un inventaire des unités, la formulation de conseils sur les mesures de prévention des fuites de réfrigérants, l'élaboration d'un plan de remplacement de 35 climatiseurs HCFC-22 par des climatiseurs R-290 et la formulation d'une stratégie d'élimination des équipements de réfrigération et de climatisation mis hors service. Des inspections ont été effectuées chez les utilisateurs finaux. afin de garantir le respect des réglementations relatives aux SAO ; l'élaboration d'un guide sur le contrôle des fuites a commencé et devrait être finalisée d'ici la fin de 2025 ; un centre de consultation en ligne a été créé pour les grands utilisateurs finaux grâce à un système de code QR (réponse rapide) qui comprend la liste des substances réglementées par le Protocole de Montréal, les calendriers d'élimination, des informations sur les circulaires détaillant les mesures de contrôle des équipements et des substances, ainsi que des manuels sur les meilleures pratiques ;
- e) *Sensibilisation du public* : Une campagne de sensibilisation à la consommation responsable de réfrigérants, qui comprenait la vulgarisation auprès de 114 grands utilisateurs finaux sur les bonnes pratiques de réfrigération, le programme de certification et la récupération des réfrigérants, ainsi qu'une vulgarisation à l'intention des techniciens de R&C et du grand public par le biais des réseaux sociaux du gouvernement sur des informations relatives au PGEH, à la réduction progressive des HFC, au programme de certification et au réseau RRR ; et l'UNO a participé à trois séminaires pour diffuser des informations sur le Protocole de Montréal et l'Amendement de Kigali, notamment sur les substances réglementées et la collaboration avec les douanes ; et
- f) *Activités visant au maintien de l'efficacité énergétique* : Un examen visant à réviser le programme de formation et à définir les outils et équipements nécessaires pour entreprendre la formation des étudiants et des techniciens du secteur de la R&C sur la détermination de la performance et de l'efficacité énergétique des systèmes de R&C a été entrepris. Des activités fondamentales ont été mises en œuvre pour renforcer les capacités des décideurs politiques et des acteurs industriels et les sensibiliser aux normes et labels d'efficacité énergétique ; un atelier réunissant 32 participants (dont cinq femmes) représentant des entreprises de R&C, des spécialistes de l'achat d'équipements, des importateurs, des techniciens et des formateurs a été organisé sur les normes techniques pour les solutions de refroidissement écologiques, et l'UNO a participé à des événements, des ateliers et une exposition sur ces sujets.

⁴ Cervecería Hondureña

Mise en œuvre et suivi du projet

9. Le suivi du projet a notamment consisté à surveiller les tendances en matière d'utilisation des HCFC et de leurs substituts, à établir des rapports sur l'état d'avancement du projet et à organiser régulièrement des visites de suivi auprès des parties prenantes et des institutions partenaires afin de garantir le respect des obligations et la durabilité des activités mises en œuvre. Sur les 18 000 \$US alloués pour la deuxième tranche, 3 247 \$US ont été décaissés pour les frais de personnel, le reste des fonds ayant été engagé comme prévu.

Niveau de décaissement des fonds

10. En mars 2025, sur les 544 500 \$US approuvés à ce jour, 309 304 \$US avaient été décaissés (278 044 \$US pour l'ONUDI et 31 260 \$US pour le PNUE), comme indiqué dans le Tableau 2. Le solde de 1 120 \$US (880 \$US pour l'ONUDI et 240 \$US pour le PNUE) de la première tranche sera restitué à la 96^e réunion, et le solde de 234 076 \$US de la deuxième tranche sera décaissé d'ici décembre 2025.

Tableau 2. Rapport financier de la phase II du PGEH pour le Honduras (\$US)

Agence	Première tranche		Deuxième tranche		Total		
	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé	Solde
ONUDI	197 000	196 120	244 500	81 924	441 500	278 044	163 456
PNUE	26 500	26 260	76 500	5 000	103 000	31 260	71 740
Total	223 500	222 380	321 000	86 924	544 500	309 304	235 196
Taux de décaissement (%)	99		27		57		

Plan de mise en œuvre de la troisième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC

11. Les activités suivantes seront mises en œuvre entre septembre 2025 et décembre 2027:

- a) *Renforcement du cadre réglementaire* : Adoption et mise en œuvre d'une interdiction des importations de nouveaux équipements utilisant des HCFC et une interdiction des bouteilles jetables d'ici au 1^{er} janvier 2028 ; adoption des mesures visant à inclure des normes minimales de performance énergétique (NMPE) et des critères d'étiquetage des réfrigérants dans le système d'octroi de licences pour l'importation d'équipements de réfrigération et de climatisation et entreprendre deux réunions de consultation avec les parties prenantes pour examiner cette inclusion; et organisation de deux réunions de vulgarisation pour diffuser les mesures réglementaires à l'importation sur les NMPE et l'étiquetage aux associations, aux importateurs, aux consommateurs et aux entreprises de R&C (11 000 \$US) (PNUE) ;
- b) *Renforcement des capacités nationales en matière de contrôle douanier et commercial* : Organisation de trois ateliers destinés à former au moins 60 agents des douanes et des forces de l'ordre (dont 18 femmes) aux contrôles à l'importation des substances visées par le Protocole de Montréal et des équipements qui en contiennent organiser une mission d'étude internationale de cinq jours en Colombie ou au Mexique à l'intention de huit agents des douanes (dont deux femmes) afin de mettre à jour leurs connaissances, de partager les enseignements tirés, d'effectuer des visites sur place dans des postes de contrôle douanier et des installations d'inspection, et de discuter de l'établissement de profils de risque et de la détection du commerce illicite; et organiser une réunion avec les institutions chargées de l'application des lois et poursuivre le suivi du marché local des réfrigérants (25 500 \$US) (PNUE) ;
- c) *Développement des capacités par la formation et la certification des techniciens* : Organisation de six cours pour former 200 techniciens de R&C (dont 20 femmes) aux bonnes pratiques de

réfrigération⁵ et de trois cours de formation ciblés sur les techniciennes de R&C, y compris la fourniture de trousseaux à outils à deux techniciennes de R&C ; poursuite du renforcement du système de certification conçu et application de celui-ci ; certification de 200 techniciens de R&C conformément à la norme de compétence professionnelle en matière de R&C et délivrance de 200 licences ; validation de la norme de compétence professionnelle pour la manipulation sûre des réfrigérants inflammables, qui entrera en vigueur d'ici au 30 juin 2026 ; et organiser au moins trois réunions de sensibilisation à l'intention des techniciens et des utilisateurs finaux sur le système de certification (30 participants, dont trois femmes par réunion) (ONUDI) (18 000 \$US) ;

- d) *Adoption de codes de sécurité et de procédures techniques pour les réfrigérants inflammables et à faible PRP* : Organiser six cours de formation pour former 180 techniciens de R&C supplémentaires (dont 18 femmes) à la manipulation sûre des réfrigérants inflammables ; fournir 10 trousseaux supplémentaires aux laboratoires de formation en R&C des instituts professionnels ; rendre opérationnel le centre de formation spécialisé en HC au sein de l'INFOP ; et élaborer un cours spécialisé pour former 20 ingénieurs (dont quatre femmes) chargés de la conception et de l'assemblage de systèmes de R&C utilisant des réfrigérants à faible ou nul PRP (ONUDI) (98 500 \$US) ;
- e) *Amélioration du réseau de réfrigérant RRR* : Opérationnalisation du réseau RRR à l'aide du plan d'activités élaboré ; créer deux centres de récupération dans les deuxième et troisième villes du pays (San Pedro Sula et La Ceiba) ; organisation de deux réunions pour promouvoir les pratiques de RRR (30 participants, dont six femmes par réunion) auprès des techniciens de R&C, des formateurs professionnels, des responsables des entités d'entretien et des parties prenantes du secteur ; et organisation d'une réunion annuelle pour suivre la mise en œuvre des activités (10 participants, dont deux femmes) avec des représentants des entités d'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation, des centres de récupération, des entités de gestion des déchets et des organismes gouvernementaux (ONUDI) (142 000 \$US) ;
- f) *Assistance technique aux utilisateurs finaux des équipements de R&C* : Organisation d'un séminaire régional destiné à 60 utilisateurs finaux et autres parties prenantes (dont 18 femmes) sur le projet pilote « Zéro fuite », y compris la diffusion des résultats (ONUDI) (5 000 \$US) ;
- g) *Sensibilisation* : Participation de l'UNO à deux manifestations consacrées à la R&C, telles que des conférences, des foires commerciales, des manifestations organisées par des corporations ou des expositions, afin de sensibiliser le public par une interaction directe avec les acteurs du secteur de la R&C à l'élimination des HCFC, aux technologies de remplacement, aux bonnes pratiques en matière de réfrigération, à la certification des techniciens, au réseau RRR et aux mises à jour réglementaires (ONUDI) (10 000 \$US) ;
- h) *Activités visant au maintien de l'efficacité énergétique : achever les activités suivantes de la deuxième tranche* :
 - (i) Création d'un nouveau programme de formation destiné aux instituts de formation professionnelle en R&C afin d'y inclure des concepts liés à l'efficacité énergétique dans le secteur et de préciser les critères d'amélioration ; élaboration d'un guide à l'intention des techniciens sur les procédures de contrôle de la performance énergétique des systèmes de R&C, y compris le diagnostic et la correction des fonctions des systèmes fonctionnant afin d'améliorer l'efficacité énergétique, et organiser quatre ateliers de formation à ces procédures à l'intention de 20

⁵ En plus des 40 techniciens déjà formés et des 460 techniciens restant à former des tranches précédentes (pour un total de 700 techniciens formés).

formateurs et techniciens ; et fourniture de 10 kits aux instituts de formation professionnelle pour appuyer la formation des techniciens à la détermination de la performance et de l'efficacité énergétique des systèmes de R&C⁶ (ONUDI) (fonds issus de la tranche précédente) ;

- (ii) Réalisation d'une étude visant à identifier et à évaluer les meilleures pratiques, les enseignements tirés et les possibilités supplémentaires d'améliorer l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation au Honduras ; organisation de deux séances d'information à l'intention de 40 responsables de l'élaboration des politiques en matière d'efficacité énergétique sur les niveaux de PRP des réfrigérants sur l'étiquetage ; organisation de deux ateliers de formation (15 participants chacun) à l'intention des importateurs sur l'enregistrement, la demande et l'inspection des équipements chargés de réfrigérants à faible PRP et leur classification en matière d'efficacité énergétique ; et organisation de deux ateliers à l'intention des autorités douanières et commerciales (30 participants à chaque atelier) sur le suivi et l'inspection de la lecture des étiquettes d'efficacité énergétique, la compréhension des valeurs PAO et PRP des réfrigérants (PNUE) (fonds issus de la tranche précédente) ; et
- i) *Suivi des projets* : Mise en œuvre des activités du PGEH, suivi des tendances en matière d'utilisation des HCFC et des produits de remplacement, établissement de rapports sur les progrès accomplis et organisation de visites de suivi régulières auprès des parties prenantes et des institutions partenaires afin de garantir le respect des obligations et la durabilité des activités mises en œuvre (ONUDI) (25 000 \$US, dont 15 000 \$US pour les frais de personnel et 10 000 \$US pour les visites de suivi et les réunions).

REMARQUES ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

REMARQUES

Rapport de vérification

12. En ce qui concerne la poursuite de la mise en œuvre des recommandations du rapport de vérification⁷, l'ONUDI a indiqué que le Gouvernement avait pris des mesures globales pour se conformer à ces recommandations et que ces mesures s'inscrivaient dans le cadre d'un engagement institutionnel plus large visant à maintenir la transparence et à garantir le respect continu du Protocole de Montréal. Les mesures suivantes ont été prises conformément aux recommandations pertinentes :

- a) Licences d'exportation : L'UNO a publié des circulaires, communiquées à tous les bureaux de douane et aux 31 points frontaliers, indiquant que toutes les exportations et importations de HCFC (et autres SAO) doivent être accompagnées d'une licence valide délivrée par l'UNO, sans exception. La circulaire s'applique également aux substances et équipements en transit, renforçant ainsi le contrôle national et la traçabilité ;

⁶ Y compris les analyseurs de qualité de l'énergie en phase, les pinces ampèremétriques, les thermomètres à pince pour tuyaux, les thermomètres infrarouges, les analyseurs de systèmes de réfrigération, les anémomètres pour mesurer la vitesse de l'air, les instruments intelligents sans fil de mesure de la pression dans les pipelines et les caméras thermiques.

⁷ Le paragraphe 38 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/95/20 stipule notamment que le Secrétariat poursuivra le suivi de la mise en œuvre des recommandations du rapport de vérification demandé par la décision 92/24, dans le cadre des rapports périodiques sur les tranches à inclure dans les futures demandes de tranches, dont le prochain est attendu à la 96^e réunion.

- b) Intégration des identifiants d'autorisation : l'UNO a mis en place un système d'identification QR qui relie chaque licence délivrée à un dossier numérique unique. Le code QR est requis lors de la déclaration en douane afin de valider l'authenticité de la licence et d'empêcher toute falsification ;
- c) Exactitude des déclarations en douane : un programme conjoint de formation des UNO et des douanes a été mis en œuvre afin d'améliorer l'exactitude des déclarations de poids net des SAO et des HFC. Ce programme cible les courtiers et agents en douane et comprend des modules sur la vérification du poids et les obligations légales au titre du Protocole de Montréal ;
- d) Identification numérique unique : l'UNO veille à ce que chaque licence d'importation ou d'exportation se voie attribuer un code d'identification unique valable également lorsqu'un même importateur manipule différentes substances ; et
- e) Exactitude des rapports sur la consommation : l'UNO lancera en 2025 une plateforme d'enregistrement électronique qui numérisera les processus de délivrance des licences et d'enregistrement des importateurs. Cela améliorera l'exactitude des données et facilitera la préparation de rapports fiables sur la consommation de HCFC au titre de l'article 7 et des programmes de pays.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC

Cadre juridique

13. Le gouvernement du Honduras a déjà fixé les quotas d'importation de HCFC pour 2025 à 5,90 tonnes PAO, ce qui est inférieur aux cibles de contrôle du Protocole de Montréal.

Secteur de l'entretien des équipements de réfrigération

Système de certification

14. La mise en œuvre du programme de certification a pris du retard en raison de changements administratifs et institutionnels qui ont entraîné la suspension des activités de l'INFOP, qui est l'institution chargée de mettre en œuvre le processus de certification des techniciens. Malgré cette contrainte, des mesures concrètes sont prises pour assurer la mise en œuvre intégrale dès que l'institut reprendra ses activités normales. L'UNO a renouvelé son accord avec l'INFOP, révisé le questionnaire d'évaluation en 136 questions conformément à la norme de compétence professionnelle relative aux bonnes pratiques en matière de R&C, et révisé conjointement la norme de compétence arrivée à expiration, dont une nouvelle version a été présentée en septembre 2023. Une réunion de suivi en juillet 2024 a réaffirmé l'engagement de l'INFOP à réviser la norme de bonnes pratiques. L'UNO a également évalué les installations de l'INFOP à La Ceiba et a promu le processus de certification auprès des techniciens et des utilisateurs finaux. Le programme de formation de 32 heures et les outils d'évaluation ont été finalisés. L'objectif reste de certifier 500 techniciens au cours de la phase II.

Contrôle des émissions prévues

15. Dans sa décision 86/71, qui approuvait la phase II du PGEH, le Conseil d'administration a pris note de l'engagement du Gouvernement à adopter des mesures réglementaires pour contrôler les émissions prévues de réfrigérants pendant l'installation, l'entretien et la mise hors service d'équipements de réfrigération d'ici au 1^{er} janvier 2024. Le Secrétariat a demandé des précisions sur la mise en œuvre de cet engagement. L'ONUDI a expliqué que, bien que le Gouvernement n'ait pas encore adopté de mesures réglementaires pour ce contrôle spécifique en raison des ressources institutionnelles limitées et de

l'infrastructure de contrôle nécessaire pour mettre en œuvre et appliquer ces mesures, le règlement général sur l'utilisation des SAO (accord exécutif 006-2012), qui impose une gestion et un confinement appropriés des réfrigérants tout au long du cycle de vie des équipements, est appliqué dans le pays et que l'UNO a publié des circulaires contraignantes (et des directives techniques pertinentes) qui interdisent le rejet de réfrigérants lors de l'installation, de l'entretien et de l'élimination; rendent obligatoire le recours à des ateliers d'entretien certifiés pour toutes les installations et interventions; établissent des règles claires pour l'importation et la manipulation sûre des équipements de réfrigération et de climatisation et des réfrigérants; et définissent l'obligation de récupération des gaz et de documentation pour chaque intervention. L'ONUDI continuera d'appuyer le Gouvernement dans la réalisation de cet engagement et rendra compte à ce sujet dans le cadre des rapports sur la mise en œuvre de la tranche.

Activités visant au maintien de l'efficacité énergétique

16. Bien que l'achèvement du volet efficacité énergétique ait été retardé en raison de retards dans le recrutement des consultants nécessaires, l'ONUDI a expliqué que les procédures administratives pertinentes du PNUE étaient bien avancées. De même, l'ONUDI s'emploie activement à acquérir des équipements spécialisés afin de renforcer les capacités des centres de formation à l'efficacité énergétique. Toutes les activités et tous les résultats escomptés devraient être achevés d'ici à la fin de 2025.

Plan de mise en œuvre de la troisième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC

Réseau de RRR des fluides frigorigènes

17. En vue de la mise en œuvre du réseau de RRR, ce modèle est fondé sur un schéma opérationnel à deux centres : le centre de récupération de l'INFOP à Tegucigalpa, qui se concentrera principalement sur la récupération des réfrigérants utilisés pendant la formation et les démonstrations techniques, et le centre de l'association des techniciens à San Pedro Sula, géré par l'association locale des techniciens de R&C, qui est conçu pour offrir des services mobiles de récupération. La machine de récupération sera transférée vers les sites d'entretien où se trouvent de grandes quantités de réfrigérants pouvant être récupérés. Les techniciens peuvent également accumuler les réfrigérants récupérés dans leurs ateliers et les livrer au site de régénération de l'association. Le modèle commercial comprend une structure de frais de service qui garantit la viabilité financière du centre de régénération. Ce modèle a été conçu pour être pratique, évolutif et adapté aux conditions d'entretien du pays. Sa mise en œuvre complète est prévue au cours de la troisième tranche, lorsque les équipements de régénération seront pleinement opérationnels et que les centres commenceront à fournir leurs services.

Interdiction des équipements utilisant des HCFC

18. En ce qui concerne l'interdiction des importations d'équipements utilisant du HCFC-22, l'ONUDI a expliqué que le pays avait instauré des restrictions à l'importation d'équipements de réfrigération et de climatisation d'occasion contenant du HCFC-22 depuis 2012, à titre de mesure transitoire en vue d'une interdiction totale et que le gouvernement a décidé de reporter la date initialement convenue de 2025 pour l'interdiction des nouveaux équipements au 1er janvier 2028 en raison du manque de capacités techniques et de personnel de suivi pour assurer la pleine application de l'interdiction dès son adoption. L'ONUDI a ajouté que d'ici à la nouvelle date, on s'attend également à ce qu'une gamme plus large de technologies de remplacement pour la réfrigération et la climatisation à faible ou nul PRP soit disponible.

Mise en œuvre de la stratégie en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

19. Au cours de la mise en œuvre de la deuxième tranche, l'intégration de la perspective de genre a été encouragée dans toutes les activités et, tout au long de la tranche, des données quantitatives et qualitatives ont été recueillies afin d'analyser et de suivre efficacement la participation des hommes et des femmes et les questions liées au genre. Des mesures spécifiques ont été mises en œuvre, notamment la priorité

accordée à la participation de femmes techniciennes et professionnelles aux activités de formation et aux consultations, la coordination avec les associations techniques et les centres de formation professionnelle dirigés par des femmes afin de garantir la participation des femmes au PGEH, la représentation équitable des sexes parmi les animateurs et les intervenants lors des activités de sensibilisation, et la diffusion des possibilités de formation par le biais de réseaux et de canaux de communication axés sur les femmes. L'ONUDI a confirmé que cette approche ferait l'objet d'un renforcement au cours de la mise en œuvre de la troisième tranche, par l'organisation de sessions de formation spécifiquement destinées aux techniciennes en CRH, la fourniture de boîtes à outils à deux techniciennes afin de soutenir leur développement professionnel, l'inclusion d'objectifs de participation des hommes et des femmes dans toutes les activités de formation et de sensibilisation, et la collaboration avec des partenaires institutionnels, notamment l'INFOP et des associations professionnelles de femmes, afin de garantir une mise en œuvre tenant compte des sexes.

20. L'UNO a recueilli des commentaires qualitatifs par le biais d'enquêtes auprès des participantes en fin de formation. Ces enquêtes ont permis de mieux comprendre les obstacles à la participation des femmes dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation, les avantages perçus de la formation technique et de la certification, et de recueillir des suggestions pour améliorer l'accès aux outils, les possibilités d'emploi et la visibilité. Ces commentaires sont utilisés pour mettre en œuvre des activités encore plus inclusives et orienter la formulation des mécanismes d'appui nécessaires pour promouvoir l'engagement durable des femmes dans le secteur.

Durabilité de l'élimination des HCFC et évaluation des risques

21. La durabilité des activités du PGEH est assurée par l'intégration institutionnelle, l'ancrage réglementaire et des mécanismes de recouvrement des coûts qui permettront la poursuite des opérations après la clôture du PGEH. À cet égard, c'est l'INFOP qui a mené à bien l'intégration des activités de formation dans le système national de formation professionnelle. Le programme révisé de 32 heures sur les bonnes pratiques de réfrigération et les technologies à faible PRP fait officiellement partie de l'offre de formation en R&C de l'INFOP. Les formateurs ont été entraînés parallèlement à la fourniture de boîtes à outils, ce qui garantit que ce contenu restera partie intégrante de la formation future des techniciens. Le module de formation douanière a été entériné grâce à la collaboration continue entre l'UNO et l'École nationale des douanes. Le matériel de formation est révisé et adapté pour être utilisé régulièrement dans le cadre des cours d'initiation et de recyclage destinés au personnel des douanes. De même, le programme de certification des techniciens est lié à une norme nationale de compétence professionnelle validée par l'INFOP et les autorités du travail. La certification des techniciens sera une condition préalable à l'emploi officiel dans le secteur de la R&C, ce qui garantira une demande continue. Le réseau RRR est conçu autour de partenariats avec des centres de formation et l'association des techniciens, les coûts opérationnels étant couverts par un modèle de frais de service. Dans l'ensemble, la stratégie du projet s'est concentrée sur l'intégration des activités du PGEH dans les systèmes nationaux et le renforcement de l'appropriation institutionnelle, permettant ainsi un impact à long terme et une continuité au-delà du financement externe.

22. Prenant note de la participation active de l'UNO, qui a assuré l'engagement et la collaboration du Gouvernement, des instituts de formation et de l'association de R&C, le risque de retard dans la mise en œuvre de la troisième tranche de la phase II du PGEH semble faible. Un large éventail d'institutions gouvernementales a participé à la formulation et à la mise en œuvre de la stratégie du PGEH. L'ONUDI a indiqué que l'INFOP devrait reprendre ses activités dans les semaines à venir. Le Secrétariat estime que la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport de vérification contribue à atténuer le risque d'erreurs dans le dossier des importations et l'établissement des rapports sur la consommation.

Conclusion

23. Le Honduras s'est conformé aux niveaux maximaux admissibles de consommation au titre de son accord avec le Comité exécutif pendant la période considérée, le décaissement des fonds approuvés pour la

deuxième tranche est supérieur à 20 % et, malgré quelques retards initiaux, des progrès ont continué d'être accomplis dans la mise en œuvre de la tranche, y compris la mise en œuvre des recommandations du rapport de vérification. Le plan d'action pour la troisième tranche consistera à poursuivre la préparation du pays à l'élimination complète et à des résultats durables.

RECOMMANDATION

24. Le Secrétariat du Fonds recommande au Comité exécutif de prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase II du plan d'élimination des HCFC (PGEH) pour le Honduras, et recommande en outre l'approbation globale de la troisième tranche de la phase II du PGEH et du plan de mise en œuvre correspondant pour la période 2025-2027 pour le Honduras, aux niveaux de financement indiqués dans le tableau ci-dessous.

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	Agence d'exécution
a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, troisième tranche)	298 500	20 895	ONUDI
b)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, troisième tranche)	36 500	4 745	PNUE